



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°24

Réunion du bureau Exécutif du : Mardi 18 et Mardi 25 Février 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Noël RIFFAUD et Denis SOTO.

Assistent : MM. Maxime APRUZZESE (CTRA), Jean-Philippe FILIPPI,

Excusés : MM. Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI et Fabrice POREE

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 04 et 12.02 (PV 23) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La réunion du 25.02 s'est déroulée en configuration dématérialisée par téléphone entre les membres présents.

CORRESPONDANCES

DE LA CFA/DTA/FFF:

Mail du 24.02 du Pôle JAF relatif à la demande des JAF pouvant être susceptibles de participer aux stages Inter-Ligues de fin Mars dans le cadre des prévisions de désignations.

DE LA LIGUE:

Mail du 13.02 de la Direction relatif à l'organisation d'une réunion à la Ligue programmée le 10.04 à 18h30 avec M. MAZOYER de la DDSF 13 au cours de laquelle, outre la présence des membres du Comité de Direction et de la CRA, mais aussi il souhaiterait échanger avec des Arbitres de Ligue.

Lu et pris note, la CRA va s'organiser pour répondre à cette demande.

DES DISTRICTS :

DISTRICT PROVENCE :

Mail du 13.02 relatif à la transmission du PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 12.02.

DISTRICT DU VAR :

Mail du 20.02 relatif à la transmission du PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 13.02.

DES CDA :

DISTRICT PROVENCE :

Mail du 20.02 relatif à l'envoi des dossiers de candidatures de 2 Arbitres Féminines, de 6 Jeunes Arbitres de District.

Mail du 20.02 informant la CRA que les éventuels dossiers des candidats Séniors seraient envoyés le 04.03

DES CLUBS :

U.S. LE PONTET GRAND AVIGNON 84 :

Mail du 07.02 relatif à la demande de pouvoir disposer de 3 officiels pour le match d'U16 R2 du 16.02 contre FOOTBALL CLUB SEPTEMES.

Lu et pris note, la CRA transmet cette demande au pôle désignations.

SP.C. COURTHEZONNAIS :

Mail du 24.02 relatif à la demande de ne plus désigner un Arbitre pour tous les matchs de Ligue où ce club sera présent.

Lu et pris note, la CRA ne donne pas une suite favorable à cette demande.

U.S. PERS.ELECT.GAZ MARSEILLE :

Mail du 25.02 relatif à la transmission de leurs remerciements adressés à la Ligue, à la CRA et à Julien DJIANE leur Arbitre dans le cadre de l'arbitrage de leur 33° Tournoi Indoor du 23.02.2020.

Lu et pris note.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mail du 19.02 relatif aux absences de rapport d'arbitrage sur les matchs du 16.02 suivants :

- Coupe de la Ligue : O. NOVAIS / SALON BEL AIR FOOT
- U18 R1 : SPORTING CLUB TOULON / A.S. GEMENOSIENNE
- U18 R2 : ENT.S. DU CANNET-ROCHEVILLE / U.S. MARSEILLE ENDOUME CATALANS
- R1F : F.C. TARASCON / A.S CANNES

Lu et pris note, la CRA prendra contact par mail avec les Arbitres concernés en leur demandant un envoi de leurs rapports d'arbitrage rédigés en fichier PDF et fera le point par rapport au protocole en place.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

Courrier : Rapports :

- **RAZHALI Aimad** : mail du 23.02 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage et du rapport de réserve technique déposé lors du match du 23.02 en R2 O. NOVAIS / A.S. BOUC BEL AIR.
Lu et pris note, la CRA le remercie, la réserve n'étant pas confirmée.
- **MAZOUNI Madjid** : mail du 24.02 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage (rédaction en date du 18.02) à la demande de la CRA sur le match du 16.02 en Coupe de la Ligue O. NOVES / SALON BEL AIR FOOT.
Lu et pris note, la CRA le remercie et reprendra contact avec lui à ce sujet.
- **BOUMENDIL Pascal** : mail du 24.02 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage (rédaction en date du 17.02) à la demande de la CRA sur le match du 16.02 en U18 R1 – PORTING CLUB TOULON / A.S. GEMENOSIENNE.
Lu et pris note, la CRA le remercie et reprendra contact avec lui à ce sujet.
- **RODRIGUES DA SILVA Daniel** : mail du 24.02 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage (rédaction en date du 17.02) à la demande de la CRA sur le match du 16.02 en U18 R1 – PORTING CLUB TOULON / A.S. GEMENOSIENNE.
Lu et pris note, la CRA le remercie et reprendra contact avec lui à ce sujet.
- **MASTOUR Kennys** : mail du 24.02 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage (rédaction en date du 25.02) à la demande de la CRA sur le match du 16.02 en Coupe de la Ligue O. NOVAIS / SALON BEL AIR FOOT
Lu et pris note, la CRA le remercie et reprendra contact avec lui à ce sujet.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- **AMRHEIN Alexandre** : mail du 14.02 relatif à son impossibilité de pouvoir être présent en CRADR du 17.02 étant en congés absent de la région.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **MESSISHA Karim** : mail du 14.02 relatif à ses remerciements dans le cadre de la désignation au 1^{er} Tour de la Coupe Nationale Futsal à Bastia.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **SASSI Julien** : mail du 17.02 relatif à l'envoi d'un arrêt de travail pour état grippal du 15.02 justifiant ainsi son absence au Stage RE-R1 du 16.02, désolé de ne pas avoir pu y assister.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite un prompt rétablissement.
- **SAADI Fouzi** : mail du 17.02 relatif à ses remerciements dans le cadre de l'organisation et des sujets traités lors du stage RE-R1 du 16.02.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **HASSAINIA Azzedine** : mail du 17.02 relatif à l'information sur son futur retour sur le territoire de la Ligue Méditerranée.
Lu et pris note, la CRA le remercie de son intention et est dans l'attente de sa demande.
- **BEN NACEUR Riadh** : mail du 19.02 relatif à ses désignations récentes sur le même club.
Lu et pris note, la CRA la remercie et transfère l'information au responsable désignations.
- **DOUAY Gaëtan** : mail du 20.02 relatif à l'information sur sa reprise de l'arbitrage pour la saison 2020/2021 à l'issue de son année sabbatique accordée par la CRA pour la saison 2019/2020.
Lu et pris note, la CRA tout en le remerciant pour son intention, lui précise qu'elle reprendra contact avec lui dans le cadre des conditions de reprise et également sur les dates à prévoir sur les tests et dossier médical. Cette démarche sera identique pour les Arbitres étant dans la même situation.

- MATEI Denis : mail du 21.02 relatif au signalement de désignations pour les journées du 22 et 23.02 étant dans l'impossibilité médicale de pouvoir arbitrer.
Lu et pris note, la CRA transfère le mail au responsable désignations et lui confirme que, n'ayant pas saisi son indisponibilité sur MyFFF comme prévu dans le protocole, il n'a pas été alerté par le blocage de saisie, ce lui aurait permis d'alerter la CRA plutôt puisqu'il était désigné.
- BENSAID Rédouan : mail du 21.02 relatif à la demande de sa nouvelle Ligue en vue de justifier sa réussite aux tests physiques passés en date du 25.08 lors du stage de rentrée des Arbitres méditerranéens.
Lu et pris note, la CRA fera parvenir le document au service Arbitrage et une copie à son intention.
- MASTOUR Kennys : mail du 21.02 relatif à ses désignations sur la journée du 23.02 par rapport aux distances et horaires.
Lu et pris note, la CRA la remercie et transfère l'information au responsable désignations.

Indisponibilités médicales :

- SMOUNI Hicham : mail du 17.02 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation d'arrêt d'arbitrage pour une période de 6 mois soit jusqu'au 15.08.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- MATEI Denis : mail du 17.02 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation d'arrêt d'arbitrage pour une période de 8 jours jusqu'au 28.02.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui demande de saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- SASSI Julien : mail du 20.02 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 12.03 lié à une tendinite.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- GUIMONNEAU Clément : mail du 24.02 relatif à la saisie sur MyFFF de son indisponibilité médicale du 03 au 13.04.
Lu et pris note, la CRA le remercie et prendra contact avec pour l'envoi du justificatif correspondant.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure, des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- ROSSO Llyod : mail du 17.02 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle dans le cadre de ses indisponibilités partielles du 29.02 et 01.03 pour une période de 8 jours jusqu'au 28.02.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.
- BOUZALMAT Abdelkarim : mail du 22.02 relatif à la transmission de l'attestation professionnelle dans le cadre de ses indisponibilités des 08 et 21-22.03.
Lu et pris note, la CRA le remercie étant ainsi en phase avec le protocole.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 17.02 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue RE et R1 ayant participé au stage du 16.02 relatif à l'enquête de satisfaction.

- Le 18.02 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif aux nouvelles dispositions prises par la CRA pour la diffusion des désignations et une demande aux Arbitres de revoir leur notion d'indisponibilité vis de la fonction d'Arbitre.
- Le 21.02 : mail relatif à la convocation et au programme envoyé à tous les Jeunes Arbitres de District participants au stage Interdistricts du 26 au 27.02 à Avignon.

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

DECISIONS CRA

DECISION 45 – 25.02.2020 – Validation de la liste des Arbitres de Ligue retenus par la CRA pour leur participation aux Stages INTERLIGUES organisés par la DTA du 27 au 29.03 :

La CRA, dans le cadre des stages Inter-ligues de la saison 2019/2020 dont le CREPS d'ANTIBES sera l'un des sites d'accueil pour les Arbitres Centraux et Assistant, a pu arrêter ainsi la liste des Arbitres par catégories qui participeront sur les différents centres prévus.

La CRA a retenu les Arbitres suivants :

- **GIURAN Bianca au titre d'Arbitre féminine potentielle FF2**
- **GONCALVES Andy, DARRAZ Foed, ZOUAIN Maxime, MORANT Clément, AMZALLAG Simon pour les Arbitres potentiels F4**
- **SPADAFORA Christopher et BELCADI Jules en tant qu'Arbitres Assistants potentiels AAF3.**

Les sites sont les suivants : CREPS ANTIBES pour les centraux et assistants et PUYMOYEN (Nouvelle Aquitaine).

Le programme de ces stages sera envoyé à une date ultérieure.

DECISION 46 – 25.02.2020 – Situation des Arbitres de Ligue ne pouvant plus être désignés en raison de leur blessure sur la saison 2019/2020 :

La CRA considérant qu'en application de l'Article 25 de son règlement Intérieur, du fait de l'absence prolongée d'Arbitres pour des raisons médicales justifiées par les certificats initiaux ou de prolongation, le calendrier et la durée de ces absences ne leur permettront pas d'arbitrer ou de pouvoir reprendre leur activité d'arbitrage depuis leur arrêt.

En conséquence,

La CRA décide de neutraliser dans leur catégorie actuelle au niveau Ligue pour la saison 2019/2020, les Arbitres suivants :

- **FALASCHI Dylan en catégorie JAL1 (arrêt médical jusqu'au 30.06.2020)**
- **SMOUIH Hicham en catégorie R1 (arrêt médical jusqu'au 30.06.2020)**

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage JAL INTER-DISTRICTS des 26 et 27.02 au Centre de la Souvine en AVIGNON.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 25.02.2020

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 30.06.2020
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- REVERBERI Lucas : du 14.01 au 01.03.2020
- SASSI Julien : jusqu'au 12.03
- MATEI Denis : jusqu'au 28.02
- GUIMONNEAU Clément : du 03.04 au 14.04

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 25.02.2020

Ont été validés et transmis au pôle Désignations en date du 25.02.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : Plénière le 28.02 – 03.03 – 10.03 – 17.03

Date fixée pour l'épreuve technique des candidats Arbitres de Ligue : 21.03.2020

Date fixée pour les tests techniques des Arbitres de Ligue toutes catégories : 16.05.2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions ouvertes à partir de 15h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

Prochaine réunion de CRA, Mardi 03 Mars 2020

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**